




Procédures de sélection des sous récipiendaires

*EN-PSSR-V00
10/07/2015*

**Terme de référence pour le recrutement d'organisation Sous
récipiendaires dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau
Modèle de Financement 2018 – 2020 (NMF2) du Programme
Fonds Mondial de lutte contre
le Sida, la Tuberculose et le Paludisme :**

**LOT 5 : Programmes de prévention complets destinés aux
autres populations vulnérables (populations en contexte de
vulnérabilité : les personnes handicapées)**

| | | |
|--|--|-----------------------------------|
|  | <h2>Procédures de sélection des sous récipiendaires</h2> | <p>EN-PSSR-V00 10/07/2015</p> |
|--|--|-----------------------------------|

I. Contexte et justification

Au Sénégal, la prévalence du VIH chez les adultes âgés de 15 à 49 ans s'élève à 0,7 % (EDS-MICS, 2011). Cette prévalence est restée stable, elle varie entre 0,5 % (ONUSIDA) et 0,7 % pour la même population entre 2005 et 2011 (EDS-MICS, 2005 et 2011). L'épidémie de VIH/sida est définie comme une épidémie concentrée. En effet, la prévalence est basse dans la population générale et élevée chez les populations clés les plus exposées au risque du VIH (Professionnelles du sexe (6,6 % (ENSC, 2015)), Hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (17,8 % (Elihos 2014)), Consommateurs de drogues injectables (5,2 % (UDSEN 2011))).

Dans un tel contexte, les efforts de prévention doivent porter principalement, selon l'ONUSIDA, sur les groupes clé les plus exposés à la transmission du VIH car ces derniers peuvent devenir des relais dans la chaîne de transmission du VIH.


Des stratégies innovantes auprès des populations clé telles que la promotion de l'offre de services de dépistage communautaire démedicalisé, la promotion de l'autotest, la délégation de la prescription des ARV, l'approche droits humains et la promotion d'une approche professionnelle du plaidoyer permettront d'atteindre l'objectif des 90-90-90 d'ici 2020 et celui des 95-95-95 entre 2021 et 2030.

Il a été identifié d'autres stratégies pour inverser le cours de l'épidémie auprès des populations clés. La prophylaxie préexposition (PrEP) s'annonce ainsi comme un outil contextuel pour répondre efficacement à la situation stagnante de la prévalence auprès des HSH. L'OMS nous a fourni les preuves scientifiques de son efficacité et recommande son intégration dans la prévention du VIH en tant qu'outil de prévention à fort impact pour les populations clé qui sont à haut risque d'infection au VIH (OMS, septembre 2015).

L'efficacité des stratégies passerait par la mise en place de services communautaires innovants et adaptés pour dépister, appuyer l'observance au traitement et améliorer la qualité de vie des PvVIH. Cette stabilisation de l'épidémie chez les MSM depuis une décennie est certes due, en partie, à l'utilisation du préservatif, néanmoins les taux d'incidence demeurent très élevés dans ces groupes qui sont de 10 à 50 fois plus exposés au risque d'infection à VIH que les autres adultes (ONUSIDA, novembre 2016).

Les populations en contexte de vulnérabilité demeurent également des cibles importantes, et le programme vise à les faire adopter des comportements à moindre risque. Pour arriver à ce résultat, un certain nombre d'activités destinées à ces populations seront poursuivies et renforcées pour l'adoption de comportements sécuritaires. Il s'agit généralement de stratégies de prévention de la transmission sexuelle à travers le dépistage, la promotion des comportements sexuels à moindre risque par des causeries, les sessions éducatives, la promotion de l'utilisation et la distribution de préservatifs.

C'est dans cette perspective que le Sénégal a obtenu une nouvelle subvention du Fonds Mondial dans son nouveau modèle de financement 2 pour le volet VIH/SIDA qui couvre la

| | | |
|--|--|-----------------------------------|
|  | <h2>Procédures de sélection des sous récipiendaires</h2> | <p>EN-PSSR-V00 10/07/2015</p> |
|--|--|-----------------------------------|

période 2018 - 2020. Les Récipiendaires Principaux (RP) de ce projet sont le CNLS et l'ANCS.

Cette subvention contribuera à améliorer l'accès aux services pour les populations dans la perspective d'investir pour mettre fin aux épidémies en accélérant la riposte au sida, à la tuberculose et au paludisme. Elle va permettre également de développer des interventions innovantes et stratégiques qui seront expérimentées à travers une phase pilote couvrant la durée de mise en œuvre du NMF2. Ces interventions seront sous la responsabilité de l'ANCS dans le but de les encadrer pour plus d'efficacité avant leur passage à l'échelle.

La participation de la société civile dans la mise en œuvre des programmes du Fonds Mondial, avec l'ANCS comme Récipiendaire Principal a permis d'accélérer la marche vers l'accès universel tout en assurant la qualité des interventions, de renforcer les acquis de prévention et de prise en charge. Les interventions de la Société Civile appuyées par le Fonds Mondial contribuent considérablement à l'atteinte de l'ODD 3 en vue de « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Modèle de Financement¹, l'ANCS avait contractualisé avec douze (12) organisations Sous Récipiendaires afin d'atteindre les objectifs du programme.


Dans cette nouvelle subvention, une démarche d'intégration des stratégies a été adoptée pour plus de cohérence et d'efficacité dans la mise en œuvre. En conséquence le nombre de sous récipiendaires passera de douze (12) à dix (10) au maximum. La sélection des dix (10) organisations Sous Récipiendaires suivra une procédure telle que décrite dans le présent document.

La sélection des dix (10) ONG et/ou consortium d'ONG se fera à travers un appel d'offres ouvert, et la mise en place d'un comité indépendant. Toutes les étapes de ce processus de sélection seront validées par le PR sous la supervision du CCM et seront documentées.

Les organisations sous récipiendaires de l'ANCS dans le cadre du NMF2 devront suivre le procédé d'appel à manifestation d'intérêt pour accéder aux opportunités de financement. L'appel à manifestation d'intérêt sera ouvert à toutes les organisations de la société civile ayant le profil décrit dans le document ci-devant nommé. Il s'agit d'un procédé ouvert et compétitif par lequel un comité de sélection choisira des ONG partenaires potentielles pour la mise en œuvre des activités du programme Fonds Mondial en partenariat avec l'ANCS.

Des composantes sous forme de lots avec des termes de référence spécifiques seront élaborées et mises à la disposition des organisations soumissionnaires ou intéressées. Ces dernières sur la base de ces documents devront soumettre à l'ANCS une proposition technique et financière détaillée.

Les organisations retenues à l'issue des travaux du comité signeront des contrats de performance sur la durée du projet avec des engagements financiers annuels conformes à ceux formulés entre le PR et le Fonds Mondial.

| | | |
|--|--|-----------------------------------|
|  | <h2>Procédures de sélection des sous récipiendaires</h2> | <p>EN-PSSR-V00 10/07/2015</p> |
|--|--|-----------------------------------|

II. Présentation du lot

Dans le cadre du NMF2, les interventions à dérouler seront de nature spécifique et ciblée pour répondre aux préoccupations réelles des cibles. Le Sous Récipiendaire sera responsable de la mise en œuvre du lot qui suit :

II.1 Programmes de Prévention complets destinés aux Programmes de prévention destinés aux autres populations vulnérables (populations en contexte de vulnérabilité: les personnes handicapées)

Il s'agit d'un paquet de services de prévention pour les autres populations vulnérables. Ce lot cible exclusivement les personnes handicapées. Des activités de prévention, de communication, de conseils et de dépistage volontaire seront développées pour couvrir des personnes en contexte de vulnérabilité (personnes handicapées) dans les régions à travers un programme de renforcement des capacités des pairs éducateurs axées sur des messages de prévention en mettant l'accent sur les normes de féminité et de masculinité rendant les femmes et les hommes vulnérables à l'infection VIH. Ces activités d'IEC vont tenir compte des spécificités liées aux différents types de handicap et aux localités ou zones et espaces de vulnérabilité et seront menées par les organisations de la société civile intervenant dans les sites.

NB : La mise en œuvre de ce lot requiert le recrutement d'une organisation ayant une expérience et une expertise avérée dans les interventions en direction des autres populations vulnérables (populations en contexte de vulnérabilité : les personnes handicapées).

II.2 Activités à réaliser par le Sous Récipiendaire

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce lot, les interventions des sous récipiendaires vont s'articuler autour des activités ci dessous :


| Module | Description de l'activité | Quantité totale A1 | Quantité totale A2 | Quantité totale A3 |
|---|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| Programmes de prévention destinés aux autres populations vulnérables | Organiser 4 ateliers de développement de supports et d'harmonisation du langage des signes et autres supports pour les PH en matière de VIH/Sida | 2,00 | 2,00 | |



Procédures de sélection des sous récipiendaires

EN-PSSR-V00
10/07/2015

| | | | | |
|---|---|-------|-------|-------|
| Programmes de prévention destinés aux autres populations vulnérables | Reproduire des supports pour le langage des signes et autres supports pour les PH en matière de VIH/Sida | 1,00 | | |
| Programmes de prévention destinés aux autres populations vulnérables | Organiser 2 ateliers de formation de 20 formateurs sur l'inclusion du handicap et des services VIH adapté a la situation de handicap | 1,00 | 1,00 | |
| Programmes de prévention destinés aux autres populations vulnérables | Organiser des sessions de formation au profit des relais/PE communautaires sur les nouvelles approches de prévention, le dépistage communautaires, le TasP, l'auto dépistage VIH au profit des groupes vulnérables (camionneurs, pêcheurs, orpailleurs, populations transfrontalières, Personnes handicapées ...) | 1,00 | | |
| Programmes de prévention destinés aux autres populations vulnérables | Organiser 20 activités de causeries suivies de dépistage / stratégies avancées par année au bénéfice des fédérations / organisations départementales d'OPH en direction des personnes handicapées. | 20,00 | 20,00 | 20,00 |
| Programmes de prévention destinés aux autres populations vulnérables | Organiser par année 14 activités de mobilisation communautaire des personnes handicapées suivi de dépistage (lors de la journée mondiale PH) | 14,00 | 14,00 | 14,00 |
| Programmes de prévention destinés aux autres populations vulnérables | Organiser 4 missions de collecte et de supervision des organisations de personnes handicapées en plus d'une mission de suivi ou participation aux activités. | 5,00 | 5,00 | 5,00 |
| Gestion des subventions | Assurer une assistance technique des sous récipiendaires pour une gestion efficace des programmes | | | |
| Gestion des subventions | Contribuer à la couverture des frais administratifs des sous | | | |

| | | |
|--|--|-----------------------------------|
|  | <h2>Procédures de sélection des sous récipiendaires</h2> | <p>EN-PSSR-V00 10/07/2015</p> |
|--|--|-----------------------------------|

| | | | | |
|--|----------------|--|--|--|
| | récipiendaires | | | |
|--|----------------|--|--|--|

NB : Pour assurer la supervision et la collecte des données le Sous Récipiendaire devra prévoir dans sa planification annuelle, 4 missions de 6 jours au maximum pour 3 personnes.

II.3 Les cibles prioritaires à toucher

Les interventions du sous récipiendaire vont cibler principalement les personnes handicapées (tout type d'handicap).

II.4 Les zones d'intervention

Les interventions couvrent les 14 régions du Sénégal en assurant une répartition rationnelle de la couverture des zones entre les sous sous récipiendaires.

II.5 Les indicateurs de suivi – évaluation à atteindre


| | 2018 | 2019 | 2020 |
|--------------|------|------|------|
| Jan Mars | 125 | 825 | 825 |
| Avril Juin | 825 | 825 | 825 |
| Juillet Sept | 825 | 125 | 125 |
| Oct Dec | 125 | 125 | 125 |
| TOTAL | 1900 | 1900 | 1900 |

II.6 Orientations budgétaires

Le SR devra soumettre une proposition financière détaillée sur la base des activités à réaliser et des indicateurs à atteindre.

Cette proposition devra être complète car faisant partie intégrante du protocole d'accord. L'ANCS ne pourra être tenue responsable d'une omission ou d'un quelconque manquement.

Si les couts proposent par le SR n'entre pas dans la liste des coûts éligibles par nature, l'ANCS se réserve le droit de valider la proposition en excluant ces couts.

| | | |
|---|--|-----------------------------------|
|  | <h2>Procédures de sélection des sous récipiendaires</h2> | <p>EN-PSSR-V00 10/07/2015</p> |
|---|--|-----------------------------------|

La liste des couts éligibles et non éligibles dans les programmes financés par le FM, vous est fournie à titre indicatif.

Enfin le SR devra prévoir en plus du budget des coûts directs, un pourcentage de coûts indirects au titre de la contribution aux frais de fonctionnement et de ressources humaines qui seront mises à la disposition du projet. En aucun cas, ce pourcentage ne saurait dépasser 15% du budget global.

III. Implication des organisations sous sous récipiendaires dans la mise en œuvre du programme


Le Sous Récipiendaire travaillera au besoin avec des organisations ciblant les groupes vulnérables qu'il sélectionnera au besoin dans les régions et districts sanitaires choisis par l'ANCS, pour la mise en œuvre des activités.

NB : Détail des rubriques budgétaires éligibles (Cf. annexes joints aux TDR)

IV. La composition du dossier de

Les ONG nationales soumissionnaires doivent obligatoirement :

1. Déposer une offre technique et financière portant sur le lot choisi en trois exemplaires ;
2. Déposer un dossier de candidature composé des documents ci-dessous :
 - Une lettre de manifestation d'intérêt signée par le représentant autorisé de l'organisation comportant les références suivantes : Prénoms & Nom, fonction, adresse, signature et cachet ;
 - Un agrément de l'Etat ou un récépissé de dépôt de demande d'agrément ;
 - Les rapports des deux (2) dernières assemblées générales, les convocations et procès-verbaux et feuilles de présence des réunions statutaires (2016 et 2017) attestant de la fonctionnalité de l'instance de gouvernance ;
 - Les documents prouvant l'expertise avérée dans la mise en œuvre du lot choisi (conventions, rapports etc.);

| | | |
|---|--|-----------------------------------|
|  | <h2>Procédures de sélection des sous récipiendaires</h2> | <p>EN-PSSR-V00 10/07/2015</p> |
|---|--|-----------------------------------|

- Les documents attestant de l'expérience dans la contractualisation avec les ONG/OCB (tableau indiquant les organisations encadrées, les sites d'intervention, le montant du financement et les périodes couvertes avec au moins les trois conventions les plus importantes) ;
- Un rapport d'audit financier externe sur les trois dernières années (2014, 2015 & 2016) ;
- Les deux (2) derniers rapports techniques annuels (2015 et 2016) ;
- Le tableau récapitulatif des financements reçus durant les trois dernières années avec les noms des bailleurs de fonds ;
- La liste et les CV du personnel technique et financier qui sera impliqué dans la mise en œuvre du programme (préciser leur rôle dans l'offre technique) ;
- Un document décrivant clairement le dispositif de suivi-évaluation qui sera mis en place lors de la mise en œuvre du programme en spécifiant les rôles et responsabilités de chaque acteur.